

Conseil Municipal du 13 janvier 2012

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes Drouineau Evrard Nivelais, Sepré, Ms Aim Gros, Lecomte, Guengard, Buon, Faucher Ledru, Merouze

Absents excusés : M Esnault procuration M. Buon, M. Clément procuration M. Faucher

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé.

1. Aménagement du bourg

Mme Drouineau rappelle les grandes lignes de l'aménagement du bourg :

- sécurisation des déplacements
- ralentissement des véhicules
- prise en charge du renouvellement des canalisations par le syndicat du

Jalais

- installation d'un réseau séparatif pour l'assainissement
- possibilité de réaliser les travaux en 3 tranches
- chiffrage par le bureau d'étude : 1^{ère} tranche 556 140€ à la charge de la commune.

M. Gros précise que les possibilités d'emprunt de la commune sont actuellement de 400 000€

Le conseil décide de réunir les commissions aménagement du bourg et finances pour étudier les possibilités de réalisations.

2. Travaux fossés :

Après en avoir délibéré le conseil décide de retenir le devis de M. Cordier pour un montant de 2 310.19 €TTC.

3. Compte rendu réunions :

- Communauté de communes : REOM (pas d'augmentation de tarifs en 2012) Petite enfance
- Sivos de Bouloire : un arrêté de dissolution a été pris par le Préfet au motif que ce Sivos n'a plus de raison d'être. Le conseil municipal devra se prononcer ultérieurement.

4. Eglise

Dans le cadre de la préparation du dossier de demande de subvention pour la remise en état du clocher de l'église et la mise aux normes électriques, M. le Maire présente au conseil le devis de l'entreprise Bodet et les travaux qu'elle estime devoir être entrepris. La commission des travaux étudiera les devis Bodet et Gougeon.

5. Questions diverses :

- Lieudit : le conseil autorise M. Deshayes à donner le nom suivant à sa propriété : « 1, champ de la sapinière »

- PLA : M. le Maire invite les conseillers à aller voir les arbres des jardins des PLA, dont les racines menacent, par leur extension, de causer des dommages aux habitations. Il propose de les abattre.
M. Buon estime anormal que ce soit les employés communaux qui taillent les haies des PLA. M. le Maire rappelle que cette décision avait été prise à l'origine de la construction des PLA afin d'obtenir des haies homogènes pour les 4 habitations. Mme Drouineau précise que des charges locatives pourraient être instaurées afin de compenser la dépense engendrée.
- Eglise : M. Aim informe le conseil qu'il a répondu à des habitants du village le questionnant sur le chauffage de l'église, que celui-ci sera retiré prochainement.
- M. le Maire informe le conseil qu'il a participé avec Mme Drouineau à une action pour la défense des usagers contre les modifications des horaires des TER.